

TOTAL SOLAR  
Tour CBX - CS 60117  
1 Passerelle des reflets  
92913 LA DEFENSE CEDEX

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude  
Z.I. La Bouriette – BP 1053  
11870 CARCASSONNE – Cedex 9

Référence du dossier : n° PC 011 259 18 D004 ;  
Objet : réponse à l'avis défavorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude du 18 juin 2018 ;  
Copie : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude ;

A l'attention du Lieutenant-Colonel Christian BELONDRADE, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude,

Monsieur,

Dans le cadre de l'examen de la demande de permis de construire du projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Moussoulens (11170), dossier n° PC 011 259 18 D004, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude a saisi pour avis le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude.

Dans cet avis, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude s'oppose à la demande de permis de construire pour la raison suivante :

- « *Le projet n'est pas conforme aux prescriptions du SDIS concernant la desserte périmétrale et l'hydrant* ».

Vous trouverez, ci-après, les éléments mentionnés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude, et pour chacun d'eux, la réponse du pétitionnaire :

- Hydrant

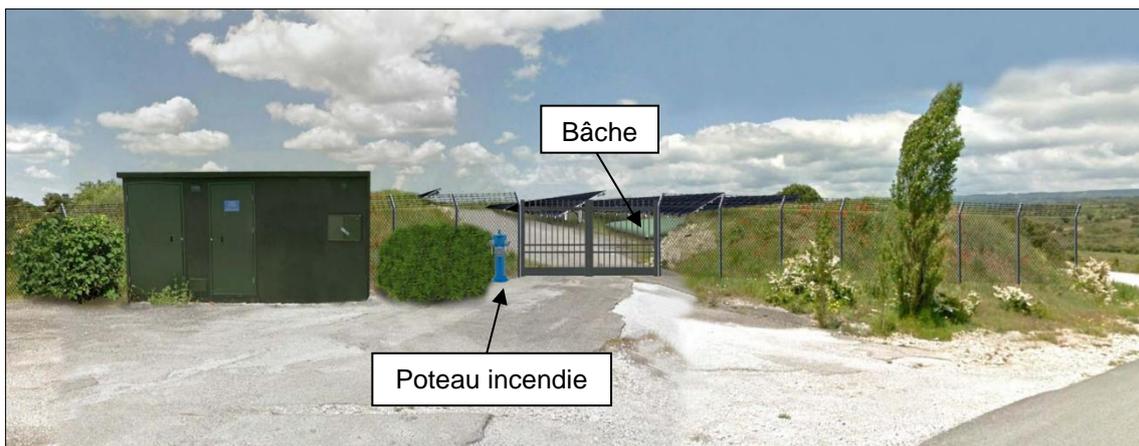
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude préconise :

- « *Le site devra être doté d'une réserve incendie 2x65-100 situé à l'extérieur de l'enceinte. Cet hydrant sera positionné à proximité de l'entrée du parc et devra permettre de mobiliser l'eau soit par gravité (prévoir un dénivelé minimum de 1 m*

*entre la sortie bâche et les raccords de sortie du poteau), soit par aspiration. Afin de protéger la bâche d'éventuelles dégradations, il serait vivement souhaitable que celle-ci soit positionnée à l'intérieur des clôtures et que seul le poteau incendie soit à l'extérieur de l'enceinte ».*

En réponse au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude, le site d'implantation de la centrale photovoltaïque au sol sera pourvu d'une réserve incendie située à l'extérieur de l'enceinte, à proximité de l'entrée du site. Cet hydrant, sera relié à une bâche via une canalisation enterrée. Dans le but de protéger et masquer la bâche, celle-ci sera positionnée à l'intérieur des clôtures ; de ce fait, seul le poteau incendie sera l'extérieur du site.

L'illustration ci-dessous (Illustration 1) permet de visualiser l'entrée du site d'implantation de la centrale photovoltaïque et de localiser la position de la bâche et du poteau incendie.



*Illustration 1 : Insertion paysagère ; vue depuis l'entrée du site (source : Total Solar).*

Le projet sera donc conforme aux prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude.

- Desserte périmétrale

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude préconise :

- « Les dessertes inhérentes au projet doit répondre à la prescription suivante :

*Créer à l'intérieur du site des voies de circulation d'une largeur de 3 mètres permettant d'accéder en permanence à chaque construction (locaux onduleurs, transformateurs, poste de livraison, locaux techniques) et d'atteindre à moins de 200 mètres, tout point des divers aménagements. »*

En date du 6 juillet 2018, une rencontre avec Monsieur Jean Paul BAYLAC du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude, a été organisée sur le site d'implantation de la centrale photovoltaïque au sol et a permis d'évaluer les besoins des sapeurs-pompiers en cas d'intervention sur le site.

Les points ci-dessous ont été discutés au cours de cette rencontre :

- Les voies de circulation

Une piste périphérique, dite « rocade », d'une largeur de 3 m, à sens unique, sera créée sur le dessus du merlon, et deux rampes d'accès de part et d'autre de l'entrée du site seront créées afin d'y accéder. Cette piste permettra l'accès continu des moyens de lutte contre les incendies, à l'interface entre le site et l'environnement ou les tiers.

Une piste intégrée au projet, dite « pénétrante », raccordée à la route existante, sera dimensionnée pour accepter les véhicules d'intervention. D'une largeur de 5 m, cette piste permettra d'accéder en permanence à la centrale photovoltaïque et desservira les bâtiments techniques comprenant les transformateurs. En bout de piste, une aire de retournement sera aménagée.

Une aire de croisement, de 9,8 m x 15 m sera créée au nord du site d'implantation de la centrale photovoltaïque ; elle permettra le croisement entre les véhicules.

L'illustration ci-dessous (Illustration 2) permet de visualiser la localisation de la piste périphérique, de la piste intégrée au projet, de l'aire de retournement et de l'aire de croisement.

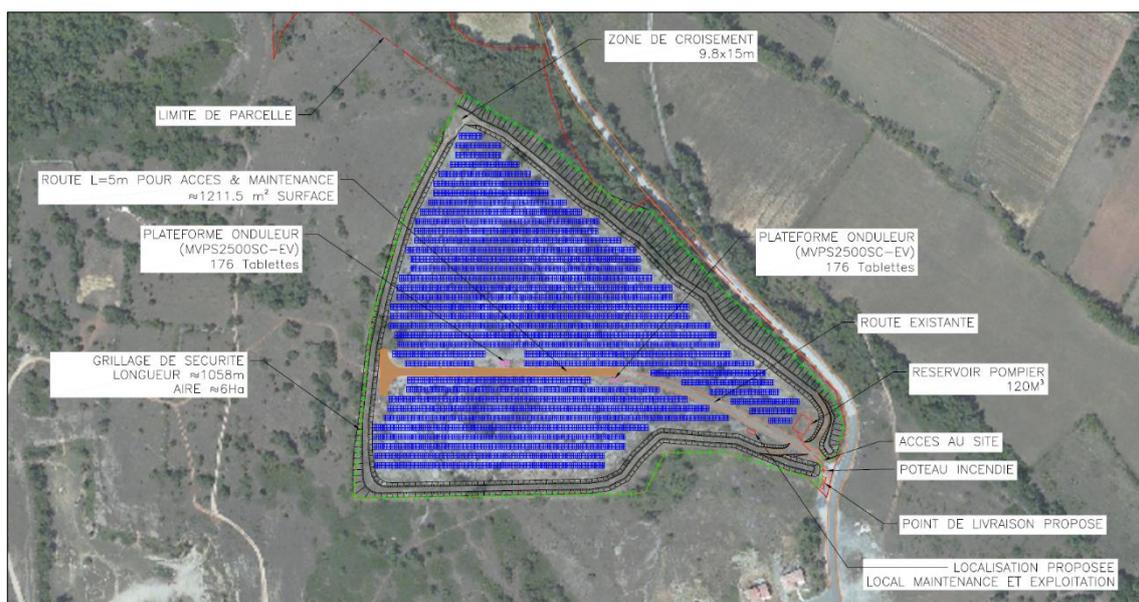


Illustration 2 : Localisation des voies et de l'aire de retournement (source : Total Solar).

- Clôture du site

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude souhaite que la piste périphérique soit accessible depuis l'extérieur du site d'implantation de la centrale photovoltaïque.

Cette configuration est en désaccord avec l'avis de Mme Corine CORBIER, Paysagiste Conseil de l'Etat, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude. En effet, en date du 12 octobre 2017, au cours du Pôle Energies Renouvelables, la Paysagiste Conseil de l'Etat s'est prononcée et a préconisé, en vue d'une insertion optimale du projet dans son environnement, que la clôture soit positionnée en pied de merlon, côté extérieur.

Par ailleurs, pour des questions de sécurité et d'acceptation par les assurances, la clôture ne peut être placée en bas du merlon. De ce fait, la clôture, de type grillage rigide soudé de couleur grise, sera implantée en amont du merlon, sur le pourtour du site, et la piste périphérique sera accessible depuis l'intérieur du site.

- Dispositif d'accès au site

Le portail d'entrée sera équipé d'un dispositif permettant son ouverture, à toute heure, par les moyens dont les sapeurs-pompiers disposent (coupe boulon, polycoise, ou autre).

Le projet sera donc conforme aux prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE GUENNEC Mathieu  
Technical Development Manager  
TOTAL SOLAR, GRP/REN, UPP France  
06.46.89.00.21, mathieu.le-guennecc@total.com

